



Mairie de PLUFUR

26, rue Jules Ferry 22310 PLUFUR

Tél. : 02.96.35.10.53

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 11 juillet 2016

SUBVENTIONS 2016 :

APE 200€
ACVG 30€
SKOL DIWAN (Plounévez-Moëdec) 20€
UOT 20€
US TREMEL 140€
CAUE 57€
GDS 40€
SON AR MEIN 60€
LA PLB MUCO 50€
SAPEURS POMPIERS 100€
SNSM 50€
SOCIETE CHASSE 100€
BIBLIOTHEQUE 250€
DONNEURS SANG 50€
HENTCHOU TREUZ 140€
ECP 50€
ES Plestin HANDBALL 40€
COMICE AGRICOLE 50€
TOTAL 1 447. 00 € .

MAIRIE-MDS :

La mission de contrôle technique est confiée à SOCOTEC de Plérin pour un montant de 3 480. 00€ HT (4 176. 00€ TTC).

Le désamiantage des locaux de la Mairie sera réalisé par la société SIB de Ploumagoar pour un montant de 12 000 € HT (14 400. 00 € TTC).

TRAVAUX A L'ECOLE

L'avenant n°1 présenté par l'entreprise RAUB pour la fourniture et pose de stores sur les fenêtres Est est accepté pour un montant de 754. 20 € HT, le nouveau montant du marché est porté à 21 314. 55 € HT.

L'avenant n°1 présenté par l'entreprise CALLEC pour déplacement du chauffe eau et installation d'une baie de brassage est accepté pour un montant de 441. 50 € HT, le nouveau montant du marché est porté à 22 159. 50 € HT.

AFFICHAGE SALLES DE CLASSE

Afin de permettre l'affichage dans les salles de classe, le conseil décide de

l'application de peinture magnétique pour un montant de 2 480. 00 € HT (2 976. 00 € TTC). Les travaux sont confiés à l'entreprise Le Guen de Cavan.

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des travaux de l'école, Monsieur le Sénateur Y. BOTREL va être sollicité pour une aide au titre de l'enveloppe parlementaire.

PANNEAUX

Le devis présenté par le SVPP d'un montant de 1 466. 09 € HT (1 727. 53 € TTC) est accepté pour fourniture et pose des panneaux réglementaires lors de la réalisation du plateau près de l'école.

SOUTIEN A TREMEL

En réponse à l'appel 100 000 Trégorrois, 100 000 € pour Trémel, le conseil vote une subvention de 570 €.

MOTION

Le conseil apporte son soutien au Centre Hospitalier de Lannion-Trestel et adopte la motion votée par Lannion-Trégor Communauté.

DEBIT DE TABAC

Afin de permettre à Anthony HERVE d'obtenir l'agrément à la gérance du débit de tabac situé au 3, rue de la Fontaine, un bail de location-gérance de cet immeuble sera établi par Me GUIMBERTEAU. Les frais d'acte s'élevant à 500 € seront pris en charge par la commune.

COUR DE LA BOULANGERIE

Un devis pour bitume de la cour de la boulangerie va être demandé auprès du SVPP.

LOTISSEMENT DE KERIZELLA

Le Maire donne connaissance au Conseil de l'évolution du dossier du futur lotissement situé rue de Kérizella et informe que les terrains seront mis à la vente au cours des prochains mois.

ECHANGE DE TERRAINS

Le Maire est chargé d'entreprendre les démarches en vue de l'échange d'un terrain avec une partie de la parcelle située en face de la Mairie afin de permettre la réalisation d'un stationnement à proximité de l'école et ainsi d'en sécuriser l'accès.